

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix – Travail – Patrie
 MINISTÈRE DES ARTS ET DE LA CULTURE
 SECRETARIAT GENERAL
 DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES
 SOUS DIRECTION DU BUDGET, DU MATERIEL ET DE LA
 MAINTENANCE
 SERVICE DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace – Work – Fatherland
 MINISTRY OF ARTS AND CULTURE
 SECRETARIAT GENERAL
 DIRECTION OF GENERAL AFFAIRS
 SUB-DIVISION OF BUDGET, MATERIEL AND
 MAINTENANCY
 PUBLIC CONTRACTS SERVICE

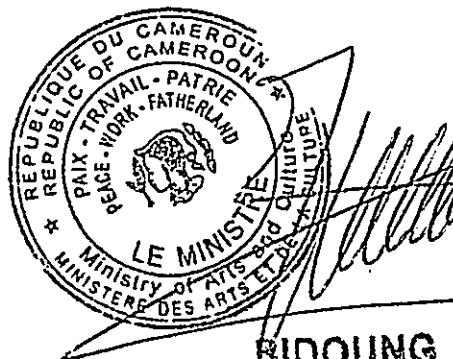
DECISION N° 0065 D/MINAC/SG/DAG/SDBMM/SMAR/2024 DU

23 MAI 2024

PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE
 N°010/LC/MINAC/SG/DAG/SDBMM/SM/2024 SUIVANT DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL
 OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°009/AONO/MINAC/CIPM/2024 DU 05/04/2024 POUR
 LA REHABILITATION DE LA STATUE DU MONUMENT DE LA REUNIFICATION.

LE MINISTRE DES ARTS ET DE LA CULTURE,

- Vu la Constitution ;
 - Vu la Loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres Entités Publiques;
 - Vu la Loi N°2023/019 du 19 décembre 2023 portant Loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024 ;
 - Vu la Loi cadre N°096/12 du 05 Août 1996, relative à la gestion de l'environnement ;
 - Vu le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant Organisation du Ministère des Marchés Publics;
 - Vu le Décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
 - Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
 - Vu L'arrêté N°0207/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de passation des Marchés des Départements Ministériels et Administrations Publics ;
 - Vu La Circulaire N°00000026/C/MINFI du 29 décembre 2023 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat, des autres entités publiques, des Collectivités Territoriales Décentralisées et autres organismes subventionnés, pour l'exercice 2024.
 - Vu Les textes régissant les corps de métiers ;
 - Vu Les normes en vigueur ;
 - Vu D'autres textes spécifiques au domaine concerné par la lettre-commande.
- Considérant les nécessités de service,



BIDOUNG MKPATT